

ce domaine, quatre ou cinq cents, qui font enregistrer un type de produit ou l'autre. Dans notre association, il y en a une cinquantaine. En dépit du fait que nous représentons environ 90 p. 100 du volume total, il y a d'autres manufacturiers plus petits qui fabriquent un produit ou l'autre et, naturellement, les règles sont les mêmes pour tout le monde.

M. MITCHELL: Vous ne m'avez pas encore dit si cela serait possible ou si votre association en serait satisfaite.

M. CHEVALIER: Étendre la réglementation?

M. MITCHELL: Pour la rendre plus rigide et plus explicite quant aux dangers pour les usagers. Je parle seulement du marché des produits ménagers.

M. CHEVALIER: Nous ne sommes pas des législateurs et nous ne sommes pas des experts dans ce domaine, mais nous sommes pour la réglementation dans la mesure où elle est possible, dans le cas des étiquettes, par exemple. Nous estimons qu'à l'heure actuelle la situation est bien contrôlée mais, dans le domaine des critères que j'ai mentionnés déjà, la psychologie de l'étiquette, par exemple, il est difficile de légiférer sur la psychologie d'une étiquette. Je crois qu'il s'agit en premier lieu de transmettre le message, mais étant donné que ce n'est pas toujours le même message, on ne peut pas établir de formule exacte. Cependant, on peut fixer certaines normes, et nous croyons que ces normes pourraient être efficacement et rapidement relevées par la méthode que nous proposons ici, méthode qui consisterait à faire travailler divers groupes en collaboration. Mais si une loi quelconque était jugée utile sur un aspect ou l'autre de la question, nous serions heureux de l'accepter.

M. MILLER: Alors, votre association approuve le genre de progrès qu'apporterait une étiquette mieux conçue ou un contenant mieux fabriqué pour rendre l'emploi d'un produit plus sûr.

M. MITCHELL: Je suis pharmacien et je crois que vous n'ignorez pas que certaines de nos ordonnances doivent être mises dans des bouteilles ayant certaines formes, quelle que soit l'étiquette.

M. SMITH: Il n'est pas facile de faire cela quand on expédie la marchandise dans des barils de métal ou dans des contenants de cinq gallons.

M. MITCHELL: Je parlais des produits qu'achète la ménagère.

Le PRÉSIDENT: Il y a deux ou trois autres questions que les témoins désirent soulever, y compris la question des centres antipoison.

M. WHELAN: En ce qui concerne les contenants, dans le mémoire des consommateurs canadiens, on signalait le danger que certaines de ces substances dégouttent sur les doigts et pénètrent dans l'organisme. Je crois que nous avons entendu un témoin dire que les médecins utilisent le même type de contenant —il s'agit du DDT je crois— pour badigeonner le corps et qu'il avait été prouvé que cela ne faisait aucun tort. Est-ce que le contenant mérite toute l'importance qu'une foule de gens y attachent?

M. MILLER: Beaucoup des produits qui contiennent du DDT sont loin d'être aussi toxiques, appliqués sur l'épiderme, que le sont certains des organophosphates. Le type de contenant qui peut avoir des fuites présente un cas bien plus grave s'il renferme un parasiticide à base d'organophosphate que s'il renferme un insecticide du type DDT. Certains produits chimiques pénètrent dans l'organisme beaucoup plus vite que d'autres et sont plus toxiques. Nous ferions naturellement bon accueil à tout progrès qui rendrait les contenants plus hermétiques.

M. WHELAN: Pendant qu'un arroseur de métier ou un cultivateur remplit son réservoir, ce qui prend 15, 20 ou 30 minutes, il lit généralement l'étiquette qu'il y a sur le contenant. Ils le font chaque fois qu'ils le remplissent. J'en ai fait l'observation. On pourrait croire qu'ils perdent leur temps, mais en réalité